

Edit'Eau

Nouveau schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Adour-Garonne pour la période 2010-2015, négociations sur les volumes prélevables pour le bassin de l'Adour, révision du plan de gestion des étiages de l'Adour amont, nous voici dans une période charnière pour la gestion de l'eau dans nos territoires.

Dans le même temps, la gestion des cours d'eau et des espaces naturels qui y sont liés évolue aussi, avec les avancées dans la mise en œuvre d'un espace de mobilité de l'Adour et avec l'élaboration des documents d'objectifs des sites Natura 2000 rattachés à l'Adour.

Je souhaite que cette année 2011 voie l'achèvement de l'élaboration du SAGE. Il nous appartient à nous tous, membres de la commission locale de l'eau et personnes associées, de faire en sorte que le SAGE de l'Adour amont soit un élément de cohésion entre tous les acteurs de l'eau de ce territoire, en surmontant nos divergences pour bâtir un projet sur nos convergences.



Jean-Claude DUZER

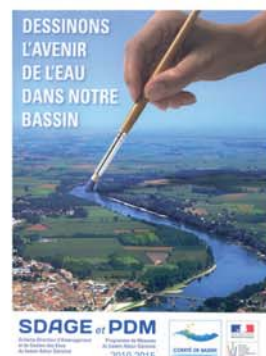
Président de la CLE du SAGE de l'Adour amont

L'avancement du SAGE Adour amont : la dernière ligne droite

Après avoir établi l'état des lieux (24 octobre 2007) et le diagnostic (13 février 2008) du territoire du SAGE, la commission locale de l'eau (CLE) a mené la phase « tendances et scénarios », pour se projeter dans le futur en estimant les tendances d'évolution des usages et de leurs impacts sur le milieu, dans le cadre de la gestion actuelle de l'eau, et en proposant des scénarios pour remédier aux conséquences non souhaitables des tendances actuelles. La CLE (22 décembre 2009) a retenu la stratégie suivante :

- . s'appuyer sur le nouveau schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) Adour Garonne et son programme de mesures (PDM) associé ;
- . se baser sur le scénario consistant à l'atteinte des objectifs de bon état des eaux aux échéances fixées par le SDAGE ;
- . compléter ces dispositifs par des dispositions répondant à des objectifs particuliers au territoire : gestion quantitative, zones humides et zones sensibles à l'érosion, exposition aux inondations, valorisation du patrimoine naturel et du potentiel touristique ;
- . développer l'implication des acteurs dans la gestion de l'eau, en particulier par l'amélioration de la gouvernance et du partage de l'information.

La CLE a chargé un comité restreint, composé de membres choisis en son sein et d'experts associés, de rédiger des propositions des documents du SAGE (plan d'aménagement et de gestion durable et fiches de dispositions et préconisations ; règlement ; tableau de bord) sur la base de la stratégie exposée. Ce comité de rédaction, engagé dans ce processus depuis le début de l'année 2010, a remis ses propositions à l'automne dernier. Après avoir reçu l'avis du comité technique du SAGE, ces documents de travail ont mis à disposition de l'ensemble des membres de la CLE et des services associés au début du mois de mars 2011 et soumis au débat de commissions géographiques de la CLE à la fin de ce même mois. Le travail se poursuivra à l'été et à l'automne 2011, toujours dans la concertation au sein de la CLE et de ses commissions, jusqu'à aboutir aux versions finales de ces documents qui seront soumis à l'approbation de la CLE.



La composition de la CLE : des changements passés et à venir

Les élections municipales et cantonales du printemps 2008 avaient entraîné la nécessité d'une révision de la composition de la CLE, du fait du changement du mandat électif de certains membres du collège des élus de la CLE. L'arrêté préfectoral fixant la nouvelle composition de la CLE a été signé le 16 janvier 2009 et modifié peu de temps après (10 février 2009) ; il formalisait le plus profond changement de composition de la CLE depuis l'arrêté qui l'instituait (19 septembre 2005). L'arrêté du 12 juillet 2010 a apporté des modifications marginales. Les élections cantonales de mars 2011 ont entraîné, à leur tour, quelques changements dans le collège des élus. Un arrêté modificatif sera pris pour les entériner.

Enfin, il convient de signaler que le mandat des membres actuels de la CLE prendra fin en septembre 2011, conformément à la loi, six ans après la publication de l'arrêté préfectoral instituant la CLE. Les démarches de préparation de renouvellement de la CLE seront engagées dans les mois précédant cette échéance.

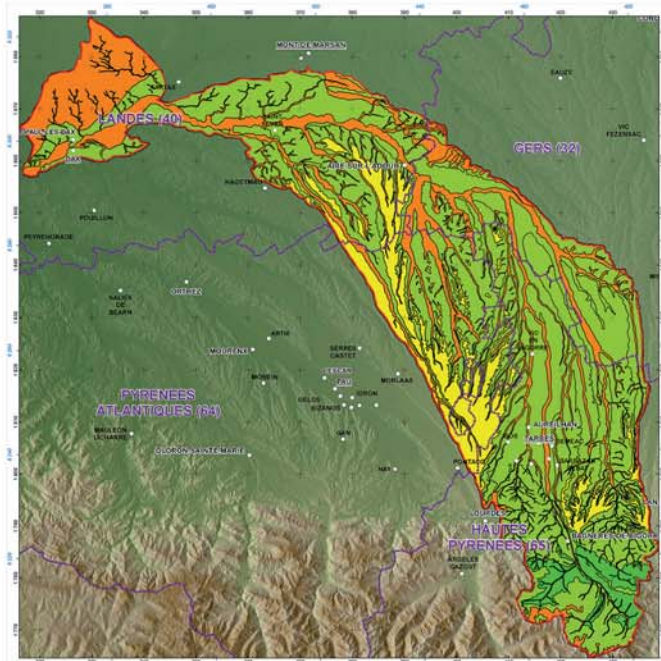
Pour plus de détails sur la composition de la CLE, téléchargez le dernier arrêté en date sur le site du SAGE : www.sage-adouramont.fr

Les études complémentaires sur l'aléa d'érosion et sur les zones humides : des pistes d'action à venir

Suite à la décision prise en ce sens par la CLE à l'issue de la phase du diagnostic du territoire du SAGE et des premières discussions sur les tendances et scénarios, deux études complémentaires ont été menées sur le territoire du SAGE par des prestataires choisis par l'Institution Adour, sur marchés publics à procédure adaptée :

- . la constitution d'un outil d'analyse et étude de l'aléa d'érosion, par Asconit Consultants (31) ;
- . la cartographie des zones humides par une approche morpho-pédologique, par la CACG (65).

Les résultats de ces deux études ont fait l'objet d'une présentation globale devant la CLE réunie en session plénière (22 décembre 2009), et d'une restitution plus technique devant le comité technique du SAGE et des experts associés (23 février 2010). Dans le plan d'aménagement et de gestion durable du SAGE, des actions spécifiques se baseront sur ces résultats, par exemple pour réduire le risque érosif dans les zones soumises à un fort aléa d'érosion des sols en promouvant des changements dans les techniques culturales ou dans l'aménagement de l'espace, ou pour mieux connaître, entretenir, préserver et restaurer les zones humides et leurs fonctionnalités.



Pour plus de détails sur ces études, retrouvez les rapports sur le site du SAGE : www.sage-adouramont.fr

Au cœur de la gestion quantitative, la question des «volumes prélevables»

La gestion quantitative de l'eau est un des axes majeurs du SAGE Adour amont, et comprend la question du «volume prélevable». Ce volume correspond à ce qui est disponible au-delà de la ressource nécessaire au respect des débits objectifs d'étiage ; il concerne tous les usages entre lesquels il devra être réparti (eau potable, irrigation, industrie), et doit être compatible avec les orientations fondamentales et les objectifs de quantité et de qualité fixés dans le SDAGE et, le cas échéant, le SAGE.

Pour ce qui concerne l'irrigation agricole, après une détermination de «volumes prélevables initiaux», une phase de concertation avec les acteurs locaux de l'eau conduira à la détermination des «volumes prélevables définitifs», sous l'égide du préfet coordinateur du sous-bassin de l'Adour.

L'évaluation environnementale du SAGE : à la fois une obligation et un outil

L'évaluation environnementale du SAGE, obligation réglementaire, vise à analyser les incidences du SAGE au regard des enjeux environnementaux et des objectifs de protection de l'environnement pour ce territoire, à justifier les choix opérés pendant l'élaboration du SAGE, et à s'assurer que le SAGE est bien compatible avec le SDAGE et cohérent avec les autres politiques d'aménagement et d'urbanisme. Elle sert également à renforcer le processus participatif en soumettant ce rapport environnemental à l'enquête publique en même temps que les autres documents du SAGE.

L'Institution Adour a choisi de mener conjointement les évaluations environnementales du SAGE Adour amont et du SAGE Midouze pour en mutualiser les coûts et pour favoriser une réflexion à l'échelle du bassin. Suite à une consultation en procédure adaptée, c'est le cabinet Ectare (31) qui a été retenu pour mener à bien ces évaluations. La réunion de lancement de l'étude s'est tenue le 4 février 2010, et le rapport intermédiaire, élaboré à partir des versions provisoires des documents du SAGE (PAGD, fiches d'action, etc.), a été rendu mi-décembre 2010. Ce rapport a été soumis au débat des commissions géographiques de la CLE fin mars 2011.



La gestion des étiages : peu de restrictions en 2009 et 2010, malgré de fortes demandes agroclimatiques

L'Adour en amont d'Audon est considéré comme très déficitaire en eau au regard des besoins actuels et pour le respect du bon fonctionnement des milieux aquatiques. Le plan de gestion des étiages (PGE) de l'Adour amont qui, une fois sa révision achevée, s'intégrera au volet quantitatif du SAGE, prévoit des actions et moyens pour mettre en cohérence les usages préleveurs et le respect des débits objectifs d'étiage : économies d'eau, optimisation de la gestion de la ressource actuelle, mobilisation de nouvelles ressources.

Lors des étiages 2009 et 2010, la pression exercée sur la ressource pour respecter les débits d'objectif et pour assurer les prélèvements a été élevée, du fait d'une demande agro-climatique forte. À Aire-sur-l'Adour et à Audon, les débits moyens, même soutenus par les lâchers des réservoirs prévus à cet effet, sont parfois descendus un peu en dessous de 80% des DOE préconisés par le SDAGE. Malgré cela, la mise en œuvre des restrictions prévues dans le plan de crise n'a presque pas été nécessaire en été 2009 (un arrêté préventif de 3 jours, dans le Gers), et a été relativement limitée en été 2010 (4 jours de restriction sur l'Adour gersois début septembre ; interdiction des prélèvements à partir de fin août sur le Bahus ; quelques restrictions de gestion sur le Luy de Béarn début septembre).

Pour plus de détails, consultez les rapports de suivi du PGE sur le site de l'Institution Adour : www.institution-adour.fr
Contact PGE Adour : Stéphane Simon, Institution Adour

L'espace de mobilité de l'Adour : les fruits d'une concertation locale

L'Institution Adour, en partenariat avec l'Agence de l'Eau Adour Garonne, avait lancé une action innovante, la reconquête de l'espace de mobilité de l'Adour, sur 40 km entre Maubourguet (65) et Riscle (32). Elle visait à limiter les risques et les dommages pour les zones les plus vulnérables, en proposant des orientations de gestion de l'espace dans le sens d'une restauration des phénomènes de régulation naturelle propres à la dynamique du cours d'eau, tout en prenant en compte les contraintes socioéconomiques majeures au travers d'une concertation avec les élus locaux et les riverains, propriétaires ou usagers. Le succès rencontré dans cette première phase a encouragé les acteurs locaux à chercher à étendre la zone concernée par ce premier espace de mobilité.



Plus en aval, une démarche similaire est en phase d'émergence, sous l'impulsion du Syndicat intercommunal de la vallée moyenne de l'Adour et de l'Institution Adour.

Pour plus de détails sur ces démarches :

. Espace de mobilité de l'Adour 65-32 : Frédéric Ré, Institution Adour

. Espace de mobilité de l'Adour 40 : Aude Piérini, Institution Adour

Adour Amont Inf'eau

Lettre N°2

Les sites Natura 2000 « Vallée de l'Adour » et « L'Adour » : des Docob adoptés en 2011

L'état des lieux et le diagnostic du SAGE ont fait ressortir la richesse de ce territoire en termes de milieux naturels et d'espèces animales et végétales. À plusieurs reprises, la CLE avait émis le vœu que l'élaboration des documents d'objectifs (Docob) des sites Natura 2000 « Vallée de l'Adour » (référence communautaire FR 7300889) et « L'Adour » (FR 7200724) soit lancée dans les meilleurs délais.

Ces démarches, menées par deux comités de pilotages locaux (Copil) représentant la diversité des acteurs de ces territoires, bénéficient de l'appui de l'Institution Adour en tant qu'opérateur. Après les diagnostics environnementaux et socio-économiques des sites, les Copil ont défini les actions de gestion. Le Docob du site « Vallée de l'Adour » a été validé par son Copil le 2 février 2011 et approuvé par arrêté préfectoral du 5 avril 2011. Le Docob du site « L'Adour » devrait être finalisé et validé à l'été 2011.

L'Institution Adour, qui est à la fois structure porteuse du SAGE Adour amont et opérateur pour l'élaboration de ces deux Docob, s'attache à assurer la cohérence de ces démarches entre elles. Ceci est facilité par le fait qu'une grande partie des membres de la CLE du SAGE Adour amont sont membres de l'un ou de l'autre Copil de ces deux sites Natura 2000.

L'Institution Adour veille aussi à la cohérence avec d'autres démarches qu'elle mène sur ces territoires, comme la négociation de l'espace de mobilité de l'Adour ou l'animation du plan de gestion des poissons migrateurs.

	Site "Vallée de l'Adour" en Midi-Pyrénées	Site "L'Adour" en Aquitaine
Limites amont et aval	de Bagnères-de-Bigorre à Barcelonne-du-Gers	d'Aire-sur-Adour à l'embouchure
Surface	2.635 ha	3.500 ha
Hautes-Pyrénées	43% du site	
Gers	57% du site	
Landes		97% du site
Pyrénées-Atlantiques		3% du site
Habitats et espèces majeurs	forêts alluviales, forêts mixtes ; flore : flûteau nageant ; faune : cistude, loutre, poissons migrateurs, chauves-souris	estuaire ; flore : angélique à fruits variables ; faune : poissons, cistude, loutre
Président du comité de pilotage	Guy Darrieux, conseiller général du canton de Riscle (32)	Yves Lahou, conseiller général du canton de Pouillon (40)
Réunion d'installation du comité de pilotage	16-déc-08	21-janv-09

Pour plus de détails sur l'élaboration de ces deux Docob, consulter leurs sites internet respectifs :
."Vallée de l'Adour" : www.natura2000-valleedeladour.fr ; contact : Anne Perrot, Institution Adour
."L'Adour" : www.natura2000-adour.fr ; contact : Gwennaëlle Daniel, Institution Adour



Commission locale de l'eau de l'Adour amont

Institution Adour - Conseil général des Landes
40025 Mont-de-Marsan Cedex
Tél : 05.58.46.18.70 - www.institution-adour.fr

Contact : Fr.-Xavier Cuende, coordinateur du
SAGE Adour amont : francois.cuende@cg64.fr



Notre journal est imprimé sur papier recyclé
avec des encres végétales

Contacts, crédits photos, publications...

Tirage : 700 exemplaires
Directeur de la publication : Jean-Claude Duzer
Rédaction : Fr.-Xavier Cuende
Crédits photos : Institution Adour, Comité de bassin Adour Garonne
Conception & réalisation : Christophe Coll Design (Bayonne)
Impression : Imprimerie Artisanale (Bayonne)

Cette lettre d'information est également disponible au format électronique sur le site internet de l'Institution Adour. N'hésitez pas à la télécharger et à la diffuser autour de vous

